

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 17 juin 2011

L'an deux mil onze, le vendredi dix sept juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

Etaient présents : Gérard TREMOULET : Maire, GERARDIN, Jean-Claude, CORSIN Jean-Pierre et CHARLOT Marie-Claire, Adjoint, BARBIER Jérôme, BERNARDOT Stéphane, BRIÉ Jean-Michel, JEUNET Isabelle, MATHEY Henri, TURPIN Daniel: Conseillers municipaux.

Absent excusé : Laurent LALUBIE

Convocation adressée le : 10 juin 2011

Secrétaire de séance : Sur proposition du maire, le conseil désigne M. Jean-Claude GERARDIN, comme secrétaire de séance.

Le maire demande d'approuver le conseil municipal du 22 avril 2011. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, ce compte rendu.

Le maire fait part au conseil municipal d'une décision N° 19/2011, concernant l'encaissement d'un chèque, de 5450.96 €, émanant de GROUPAMA, au titre d'un sinistre survenu à la salle du Chaudron, en date du 1^{er} février 2011.

Le maire demande l'ajout d'un rapport supplémentaire concernant l'opération « zéro phyto 2013 », dont chaque membre du conseil municipal a été destinataire du projet. Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité des présents, pour l'ajout de ce rapport.

20/2011: Délégués Brazey en Plaine pour Syndicat Bassin Versant de la Vouge :

Le maire fait part d'une correspondance émanant du Syndicat Bassin versant de la Vouge, en date du 7 juin 2011, dont les membres du conseil municipal ont été destinataires d'une copie. Il rappelle la teneur de ce courrier indiquant que la commune de Brazey-en-Plaine demande une augmentation du nombre de délégués au sein de cet organisme, passant de 2 à 4 représentants. Il s'avère que le syndicat a émis un avis défavorable, en se référant à l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, où il est précisé que chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires. Par ailleurs, le SBV précise son refus par une constatation : le délégué titulaire existant n'a jamais participé aux travaux et le second a été présent à seulement 4 conseils sur 7.

Le SBV demande au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de la demande émanant de la commune de Brazey-en-Plaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de voter contre :

-la proposition de la commune de Brazey en Plaine, de réviser le régime de représentation des communes au sein du conseil syndical

-la représentation par 4 délégués au lieu de 2 actuellement, en respect du Code général des collectivités territoriales, article L 52112-7.

Arrivée en cours de séance, de M. Jean-Michel BRIE, à 19 heures 14.

21/2011 :jurés d'assises

Comme chaque année, le Code de procédure pénale prévoit qu'il nous appartient d'établir la liste préparatoire annuelle du jury de la Cour d'Assises de Côte-d'Or.

M. le Maire propose de procéder au tirage au sort, de 3 noms, sur la liste électorale de la commune. Le maire tient à préciser que ces personnes tirées au sort ne devront pas avoir rempli dans les 5 années précédentes, les fonctions de jurés d'assises, que les personnes âgées de plus de 70 ans peuvent être dispensées de cette fonction et que certaines professions sont exclues de ce vote.

Après tirage au sort, ont été désignés :

- N°709 -M. Claude ROBERT

- N°836 -Mme Colette VIGOT

- N°371 -Mme Alexandra GUERIAUD épouse GEOFFROY

Une quatrième personne, selon les mêmes modalités a été tirée au sort pour éventuellement palier à l'empêchement des personnes précédemment désignées, selon les critères évoqués ci-dessus.

- N°830 -Monsieur Daniel VEILLÉ

22/2011 : Adhésion au SICECO et motion relative au projet de schéma départemental de coopération intercommunale, adoptée par le Comité du SICECO

A – Adhésion de CHATILLON SUR SEINE et ROUGEMONT :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 25 mai 2011, le Comité a accepté la demande d'adhésion au SICECO des communes de Châtillon sur Seine et de Rougemont. Il précise

que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer, selon la règle de la majorité qualifiée et dans un délai de trois mois, sur ces nouvelles adhésions.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICECO,

Vu la délibération de Châtillon sur Seine du 20 avril 2011,

Vu la délibération de Rougemont du 20 mai 2011,

Vu la délibération annexée du Comité du 25 mai 2011,

Considérant que les demandes de Châtillon sur Seine et de Rougemont d'adhérer au SICECO répondent aux impératifs de regroupement au sein d'une structure départementale unique organisatrice de la distribution publique d'électricité, formulés par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Châtillon sur Seine au SICECO,
- D'approuver l'adhésion de la commune de Rougemont au SICECO,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

B- Motion relative au projet de Schéma départemental de coopération intercommunale :

Le Maire informe l'Assemblée que Madame la Préfète vient d'adresser au Président du SICECO le projet de Schéma Départemental de Coopération intercommunale (SDCI) pour la Côte d'Or.

Ce texte a été établi, selon la loi de réforme des collectivités territoriales n°2010-1563 du 16 décembre 2010, pour répondre à divers objectifs dont "la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes existants et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes" (circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 27 décembre dernier).

Le projet de Schéma, présenté le 2 mai à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), est adressé pour avis aux organes délibérants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ceux-ci doivent délibérer dans les 3 mois suivant la notification (à défaut, leur avis sera réputé favorable).

Les avis émis seront transmis à la CDCI qui sera consultée à l'automne et pourra amender le projet à la majorité des deux tiers. Le nouveau Schéma sera ensuite arrêté en fin d'année.

Le Maire indique aux membres du Conseil que le chapitre E du projet de SDCI intitulé "Atteindre progressivement la couverture du département par un syndicat unique d'électricité" figure dans la partie "Orientations" du document et non dans la partie "Objectifs à atteindre". Il donne lecture du chapitre du projet de Schéma et de la motion proposée par le Comité du SICECO.

Vu la loi de réforme des collectivités territoriales n°2010-1563 du 16 décembre 2010

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, adressé par la Préfecture et reçu le 19 mai, et notamment le chapitre E : "Atteindre progressivement la couverture du département par un syndicat unique d'électricité"

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 mai 2011 et la motion votée le même jour

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte la motion ci-jointe, votée à l'unanimité par le Comité syndical du SICECO le 25 mai 2011,
- Demande à la Commission départementale de Coopération départementale de faire amender le projet présenté par Madame la Préfète de Côte d'Or, pour la compétence électricité, selon les propositions de la motion.

23/2011 : Autorisation abri bus place.

Dans le cadre de l'aménagement de la place Gau-Bickelheim, pour laquelle la commune est toujours en cours de négociation, avec le Conseil Général de la Côte-d'Or, un projet d'intégrer un abri bus dans la redistribution des voies est demandé par le responsable du projet. Il s'avère que le ratio de subvention alloué aux communes pour ce type d'ouvrage est actuellement de 50 % du coût de l'abri bus, le solde étant à la charge de la commune. Le coût de cette réalisation est d'un montant global de 3 458.00 € HT. La moitié de cette somme est prévue au budget de la commune. L'ancien abri bus en béton sera détruit lors des travaux de la place, pour élargir la voirie.

M. le Maire demande d'approuver ou non ce projet de mise en place d'un abri bus.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de réaliser la construction de cet aménagement et autorise le maire à signer tous les documents y afférents.

24/2011 : Vote délégué commissions municipales, communauté de communes et CCAS

Lors du dernier conseil municipal, M. le Maire a fait connaître la démission d'un conseiller municipal, membre du Comité Communal d'Action Sociale, des commissions municipales et délégué à la communauté de communes de la Plaine dijonnaise.

Il convient donc de le remplacer à ces divers postes. Le Maire demande des volontaires pour pourvoir à son remplacement.

Délégués communauté de communes : M. Daniel TURPIN en remplacement de M. Alain DARMAILLAC
De plus, M. Jean-Michel BRIÉ en remplacement de M. Jean-Claude GERARDIN.

Délégué à la commission développement économique : Mme Isabelle JEUNET

Membre du CCAS : M. Jean-Pierre CORSIN

Pour toutes les commissions municipales, dans lesquelles M. DARMAILLAC siégeait, le conseil municipal décide de ne pas nommer de remplaçant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces modifications au sein de ces dernières instances et met en place dès à présent, les membres désignés.

25/2011 : Décisions modificatives budgétaires

A - Monsieur le maire fait par d'une correspondance émanant de la direction générale des finances publiques, concernant le solde du montant transféré en 2002 au SIVOM détenteur de la compétence voirie et de la réintégration de ses comptes. Le receveur percepteur nous demande d'effectuer la décision modificative suivante n'affectant pas le budget :

INVESTISSEMENT :

Compte 2151 - Réseaux de voirie : + 1 004 923.15 €
Compte 2423 – immobilisation mise a disposition au EPCI : - 1 004 923.15 €

B - Monsieur Jean Claude GERARDIN informe le conseil municipal que suite au vote du budget, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante afin d'équilibrer le compte 6811 en retirant 100 euros :

FONCTIONNEMENT

Compte 6811 Dotation aux amortissements : - 100.00€
Compte 61522 Entretien de bâtiments : + 100.00€

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour ces modifications budgétaires.

26/2011 : demande de subvention pour réalisation de travaux et fournitures

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à la réunion de la commission travaux il est nécessaire de demander des subventions pour les travaux suivants :

- Plaques de rues : Dans le cadre d'un plan de rénovation sur les voiries communales, il est nécessaire de procéder au remplacement de certaines plaques de rues détériorées et de réaliser de nouvelles plaques de rues correspondant aux dernières voies créées.
- Classe école élémentaire : Les travaux d'une classe située au premier étage de l'école élémentaire s'inscrit dans la rénovation programmée des écoles ainsi que les accès correspondant au premier étage. Il convient d'abaisser le plafond détérioré afin de réaliser des économies d'énergie non négligeables.
- Local pompiers : Dans le cadre de la restructuration des services du SDIS 21 , le CPI d'Aiserey s'est vu confié de nouvelles responsabilités notamment pour leur intervention dans 5 communes environnantes. Afin de leur permettre d'intervenir dans de meilleures conditions et de stocker leur matériel sensible, des travaux d'isolation du local des pompiers sont nécessaires.
- Salle polyvalente : Les travaux sur les fenêtres de la salle polyvalente sont nécessaires pour répondre aux nouvelles normes thermiques et sécuritaires. Le remplacement des fenêtres permettrait une économie non négligeable sur les dépenses d'énergie.
La vétusté du bâtiment nécessite des travaux importants au niveau de la zinguerie et de la façade.
- Toiture Ferme aux Escaliers : Dans le cadre de la réfection de la toiture de ce bâtiment sur lequel la commune désire installer des panneaux photovoltaïques, il s'avère que vue l'état de la charpente, la commune est dans l'obligation de refaire une partie importante de la toiture. Avant de constituer un dossier, la commune souhaiterait le montant des aides accordées pour le type d'aménagement.
- Logement communal : Compte tenu de l'état général de cette maison, il est indispensable de faire procéder à des réparations et à des mises aux normes, pour garantir l'hygiène et la sécurité des occupants.

Pour l'ensemble de ces travaux, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne l'autorisation au maire à demander toutes subventions publiques ou privées pour permettre à la commune, de financer ces travaux et

- autorise de signer tous les documents y afférents.

Dès lors que les montants des subventions seront connus, le conseil municipal se prononcera au cas par cas, sur la poursuite des travaux envisagés.

27/2011 : Centre de loisirs : tarification

Le tarif de l'adhésion annuelle de l'Espace Jeunes n'a pas été revu depuis mai 2004, le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réactualiser le tarif de l'adhésion en vigueur. Il est actuellement de 10.00 €. Pour palier à l'augmentation du coût des prestations proposées aux jeunes, notamment pour les sorties extérieures et les locations, le maire propose d'harmoniser cette somme à 15.00 €, pour tous les adhérents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour l'augmentation du tarif d'adhésion à 15.00 €.

28/2011 : encaissement de chèque

Le maire informe le conseil municipal que la commune a reçu un don d'une somme de 80.00 €

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité, pour l'encaissement de ce don d'une somme de 80.00 €.

29/2011 : opération « zéro phyto 2013 » charte

Trois communes (Aiserey, Thorey en Plaine et Longecourt en Plaine) devraient s'engager dans une démarche de réduction de l'utilisation des pesticides, pour atteindre un objectif d'arrêt total des produits phytopharmaceutiques, en 2013.

Il ne s'agit pas d'arrêter le désherbage des espaces publics, mais de trouver d'autres solutions alternatives, pour entretenir notre commune (types : désherbage thermique ou mécanique, paillage, plantes couvre sols,). Cette opération recevra l'appui du Syndicat du Bassin versant de la Vouge. Dans cette approche de « zéro pesticide », le plus difficile sera de convaincre nos concitoyens sur le bien-fondé de cette démarche écologique, en adéquation avec le Grenelle de l'Environnement. Nous avons un devoir de communication, non seulement envers nos administrés, mais aussi vers nos jeunes.

Pour ces derniers, une conférence à l'école élémentaire, au profit des 40 élèves de CM1 et CM2 a été réalisée le 09 juin 2011. Nous avons obtenu le soutien de la Directrice. Le thème était en partant d'une goutte d'eau du robinet, de retracer son parcours (puits de captage, château d'eau, robinet, station d'épuration,...), avec une approche sur le respect de cette eau, en responsabilisant les particuliers sur d'éventuelles pollutions domestiques. Cette conférence animée par Antoine LEFRANC, du SBV a connu un vif succès auprès des enfants qui ont remonté l'information à leurs parents, sous forme de quiz.

Le maire précise que cette convention, adressée à tous les membres du conseil municipal, sera votée par les 3 communes et bientôt 4 (Izeure).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord, à l'unanimité, pour signer une charte dont les membres du conseil étaient destinataires. Les termes de cette charte sont toujours en projet. Elle sera discutée lors des prochaines réunions, avec le Syndicat.

Questions diverses :

- Recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2012 : Mme Charlot désignée comme coordonnateur communal – recherche 2 agents recenseurs
- Visite du jumelage italien : réception des Italiens de Moscazzano le week-end du 24 au 25 juin 2011. M. Jean-Michel BRIE sera responsable de la sonorisation.
- Recueil des actes administratifs du SCOT de janvier 2008 à décembre 2010, mis à disposition en mairie, pour consultation par le public.
- Fête de la musique : vendredi 24 juin 2011, à partir de 19 h sur la place de la mairie. Organisée par l'Espace Jeunes. Barbecue et buvette seront autorisés jusqu'à 22 heures.
- Permanence du secrétariat mairie : Du 14/07 au 21/08/2011, le secrétariat de mairie sera fermé les samedis matin. Les heures d'ouverture au public seront inchangées pour les lundis, mercredis et vendredis.
- Fête nationale (feu d'artifice) : mardi 13 juillet 2011
- Elections 2012 : Dates à retenir pour les élections présidentielles 22/04 et 06/05/12, pour les élections législatives 10 et 17/06/12. Permanence des bureaux de vote.
- Fête de l'agriculture, le 28 août 2011, organisée par l'association Fête de l'agriculture (jeunes agriculteurs des cantons de St Jean Losne, Genlis et Auxonne). Lieu : site de l'ex-sucrierie

Fin de séance : 21 h 30

Date prévue pour le prochain conseil : 23 septembre 2011.